

Compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022



Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1^{er} adjoint), Matthieu STOLL (2^{ème} adjoint), Frédéric MOSTER (3^{ème} adjoint), Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Anne-Catherine RUCK, Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Florence BISCH, Christian HUFFLING
Était absent : Laurent BESCOND (procuration)

En début de séance, le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : les avenants aux contrats de nettoyage des bâtiments communaux et une motion concernant le calcul des jours fériés. Les conseillers acceptent.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 Travaux de raccordement au réseau téléphonique rue des Acacias

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent, à l'unanimité, le devis de l'entreprise EST RESEAUX d'un montant de 1 423.92 € TTC pour des travaux de raccordement au réseau téléphonique rue des Acacias.

2 Aménagement des abords de l'enclos du lavoir

Le Maire présente un nouveau projet d'aménagement des accès à l'enclos, incluant la réfection de la rue du Lavoir, la remise en état de la volière, et les aménagements paysagers nécessaires à la valorisation de ce lieu de promenade, pour un montant estimé à 68 123 € TTC.

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent ce projet et autorisent le maire à demander un soutien de l'Etat (D.E.T.R.) pour la réalisation de ces aménagements qui seront programmés en fonction de l'aide financière obtenue.

3 Sécurisation des abords de l'école

A la suite d'une réunion de commission et d'échanges avec les parents d'élèves, le Maire propose de sécuriser l'entrée de l'école : aires piétonnes sur le parking pour l'accès au bus scolaire ou l'accès à l'école, réfection des passages piétons, matérialisation des places de stationnement autorisées aux abords de l'école... Ce projet, estimé à 9 491 €, est approuvé à l'unanimité par les conseillers et fera l'objet d'une demande d'aide de l'état (D.E.T.R.).

4 Film athermique pour l'école

Pour éviter des températures excessives dans la classe maternelle, Monsieur Matthieu STOLL propose aux conseillers de placer sur la fenêtre la plus exposée au soleil un film anti-chaueur. Après analyse des devis présentés, les conseillers, par 11 voix pour et 2 abstentions, valident l'offre de la société GLASTINT pour un montant de 511,80 € TTC.

5 Audit énergétique

Le Maire propose d'effectuer un audit énergétique des bâtiments communaux (Ecole/Salle des fêtes, mairie et caserne) afin d'identifier les éventuelles rénovations à prévoir. Après délibération, les conseillers, par 8 voix pour et 5 abstentions, acceptent le devis de la société SOLARES BAUEN SARL d'un montant de 9 000 € TTC.

6 Cession du bail de chasse

L'Association de Chasse du Schoenberg, représentée par Monsieur Marcel JOST, souhaite céder le bail de chasse en cours à Monsieur Éric JOST. Après examen de la demande, les conseillers, à l'unanimité, autorisent le maire à signer un avenant à la convention désignant le nouveau locataire et précisant que les conditions d'exécution sont inchangées jusqu'au 1^{er} février 2024, date du renouvellement national des baux de chasse.

7 Motion pour le calcul des jours fériés

Sollicités par L'Association des Maires de France qui souhaite déposer une motion, les conseillers, à l'unanimité, demandent à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du

calcul de la durée annuelle du travail, le droit de ses agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires, et à ce que la durée annuelle de travail de ses agents soit fixée à 1593 heures.

8 Nettoyage des locaux communaux

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité les propositions de la société de nettoyage AKTIVPROP présentées par Monsieur Frédéric MOSTER. Déjà en charge de l'école et de la mairie, la société effectuera également le nettoyage du presbytère.

9 Divers

- Présentation du projet de modification n°1 du PLUI.
- Lors d'une rencontre avec des représentants du monde agricole, des élus et un représentant du lotissement Les Linden, le problème des nuisances lors d'épandages ou de traitements de parcelles jouxtant les habitations a été évoqué. Des discussions au niveau national sont en cours par rapport à un moyen pour avertir les habitants. En attendant, lorsque la mairie aura l'information d'un risque important de nuisances, l'information sera relayée via l'application IntraMuros.

Les prochains conseils municipaux sont programmés à 20h30 les 4 mars et 8 avril 2022.

Le maire : Laurent KRIEGER

AVIS



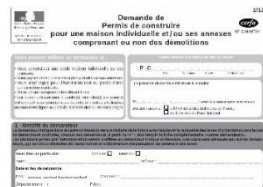
Des arbres (couchés ou morts) situés sur des parcelles communales ont été identifiés. Les habitants souhaitant récupérer ce bois (environ 20 stères en tout) contre le nettoyage des parcelles et des chemins à proximité peuvent se faire connaître en mairie jusqu'au 28 février.



L'inscription sur la liste électorale est possible **jusqu'au vendredi 4 mars 2022** pour l'élection présidentielle, et jusqu'au vendredi 6 mai 2022 pour les élections législatives. En cas de doute, vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale de votre commune :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre directement au secrétariat de mairie de votre commune avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile ou faire votre demande en ligne sur le site *service-public.fr*



Urbanisme : Vous pouvez désormais déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) en ligne. Le téléservice est destiné aux particuliers comme aux professionnels, pour saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier : Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante : **<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>**



Il est strictement interdit, sous peine d'amendes, de déposer des déchets verts dans les champs ou sur les chemins. Les résidus de taille ou de tonte sont à déposer dans les points verts de la ComCom ou peuvent être utilisés comme ressources dans le jardin.